

CCAS DE CORDIEUX
DELIBERATION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION N° 2026-06-08-002
Séance du lundi 08 juin 2026
Date de convocation : mardi 02 juin 2026

L'an deux mil vingt-six, le huit juin, à dix-huit heures, le Conseil d'administration de la section de Cordieux du Centre Communal d'Action Sociale de Montluel s'est réuni, au nombre prescrit par la loi, en son lieu habituel, en session ordinaire sous la présidence de Monsieur Franck GENILLON, Président.

PRESENTS – ABSENTS – PROCURATIONS :

	PRESENTS / ABSENTS	PROCURATION A		PRESENTS / ABSENTS	PROCURATION A
Philippe BELAIR	PRESENT		Marie-Luce BERTRAND	PRESENTE	
Laurence RAVEROT	PRESENTE		Chantal JOMAIN	ABSENTE	
Franck GENILLON	PRESENT		Jean-Claude PERON	ABSENT	Odette POINT
Laurent BRELOT	PRESENT		Odette POINT	PRESENTE	
Fabienne LOUPY	PRESENTE		Patrick DELOULE	ABSENT	
Isabelle GALLAGA	PRESENTE		Michelle ANTIGNAC	ABSENTE	Corinne BELDONT
Julie MILAN	ABSENTE	Isabelle GALLAGA	Eugène TURLET	ABSENT	Laurent BRELOT
Corinne BELDONT	PRESENTE				

SECRETAIRE DE SEANCE : Madame Corinne BELDONT

Nombre de conseillers en exercice : 15

Nombre de conseillers présents : 9

Pouvoirs : 4

Quorum : 8

Objet : AFFECTATION DEFINITIVE DU RESULTAT

Rapporteur : Franck GENILLON

Monsieur le Président rappelle la délibération 2026-02-26-02 portant sur l'affectation anticipée du résultat 2025 et présente à l'assemblée le résultat définitif de l'exercice 2025, identique à celui présenté lors de la séance du 26 février 2026 :

		DEPENSES	RECETTES	SOLDE (R-D)	
REALISATIONS DE L'EXERCICE N (mandats et titres)	section de fonctionnement	738,00 €	1 000,00 €	262,00 €	
REPORTS EXERCICE N-1	Reports en section de fonctionnement (002)	- €	3 156,37 €	3 156,37 €	
TOTAL EXERCICE	réalisations + reports N-1	738,00 €	4 156,37 €	3 418,37 €	
RESULTAT CUMULE	section de fonctionnement	738,00 €	4 156,37 €	3 418,37 €	sode définitif par section
	TOTAL CUMULE	738,00 €	4 156,37 €	3 418,37 €	3 418,37 €

Le résultat définitif étant identique à celui présenté lors de la séance du 25 février 2026, le tableau des résultats de l'exercice 2025 reste le même :

Résultat global de la section de fonctionnement 2025	3 418,37 €
Solde d'exécution de la section d'investissement 2025	SANS OBJET
Solde des restes à réaliser en section d'investissement	SANS OBJET
Besoin de financement de la section d'investissement	SANS OBJET
Couverture du besoin de financement 2025 (compte 1068)	SANS OBJET
Solde du résultat de fonctionnement	3 418,37 €

Accusé de réception en préfecture
001-28040480-20260608-2026-06-08-002-DE
Date de réception préfecture : 16/06/2026

Ce montant est inscrit au budget primitif 2026.

Vu les articles L. 2311-5 et L1612-32 du CGCT,

Vu le décret 2025-1428 du 30 décembre 2025,

Il est proposé à l'Assemblée de conserver l'affectation de l'excédent de fonctionnement d'un montant de 3 418.37 € comme suit :

- **Un report en recettes de fonctionnement au compte R002 d'un montant de 3 418.37 €**

Monsieur Le Président invite le Conseil d'administration à délibérer,

Après en avoir délibéré, le conseil d'administration, à l'unanimité :

- **DECIDE** de conserver l'affectation des résultats de l'exercice 2025 sur l'exercice 2026 telle qu'indiquée ci-dessus

Ainsi fait et délibéré, les jours, mois et an susdits,

Pour extrait certifié conforme
je certifie que le présent acte
a été publié ou notifié selon
les règlements en vigueur

Le secrétaire de séance
Corinne BELDONT

Le Président
Franck GENILLON

Accusé de réception en préfecture
001-260101480-20260608-2026-06-08-002-DE
Date de réception préfecture : 16/06/2026